



MAIRIE
DE
NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu - Château Gilles – Combes Gilles - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme – Monnier Véronique - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne - Ulrich Marie-Agnès

Procuration : Berna Camille à Morel Evelyne

Secrétaire de séance : Albouy Pascale

DELIBERATION 2025-022 : Intercommunalité – Approbation de la notification de « l'Attribution de compensation » décidée par la Commission Locale de Transferts des Charges pour l'exercice 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une commission locale d'évaluation des transferts de charges a été mise en place auprès de la Communauté de Communes Les Avant-Monts.

Un rapport de cette commission détermine les attributions de compensation à verser aux communes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les orientations de ce rapport 2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport et d'approuver la proposition de calcul des compensations aux communes.

Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport de la CLET pour l'exercice 2025 et notamment la proposition de calcul des compensations attribuées aux communes membres.
- **ACCEPTE** l'attribution de compensation prévisionnelle pour 2025 s'élevant à la somme due de 11 592 € par la commune de Neffies
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget 2025 de la commune.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LE MAIRE
David ASTRUC

La Secrétaire de séance

